



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité de la Caisse des écoles  
Séance du 24 juin 2024

Nombre de Membres en exercice :  
26

Nombre de membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

**OBJET :**

DE-CDE-24-06-1-1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente,

**Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes**, dûment convoqué par Madame la Présidente le lundi 17 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. TOURNE, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, Mme RAVEAU, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, Mme TRAN .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le compte de gestion et ses documents annexes, présentés par Madame la Comptable publique ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

### DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Le compte de gestion présenté pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exercice budgétaire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente

*Signé*